

CONCOURS 2015

Label Villes et Villages Fleuris

- Ajoupa-Bouillon
- Anses d'Arlet
- Carbet
- Diamant
- Fonds Saint-Denis
- Fort de France
- François
- Lorrain
- Rivière-Salée
- Saint-Esprit
- Sainte-Marie
- Schoelcher

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise des prix

Vendredi 20 mai 2016



Contact presse : Kareen Dongar / kareen.dongar@martiniquetourisme.com / 0 596 61 79 18



OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours « Villes et Villages Fleuris » est organisé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il est ouvert à toutes les villes de France.

Son objectif : Récompenser les actions menées par les communes, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des espaces publics et privés, et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien des habitants que des touristes.

A l'échelon national ce concours comporte deux niveaux d'organisation successifs :

- **Les Conseils Généraux** établissent le palmarès du fleurissement après visites des communes candidates et le transmettent au Conseil Régional ;
- **Le Conseil Régional** attribue les « Fleurs », symboles de distinction du label « Villes et Villages Fleuris ».

Au niveau national, le jury départemental établit un palmarès qu'il transmet au Conseil Régional qui attribue les fleurs.

Notre spécificité monodépartementale nous a conduits à fusionner ces jurys. En Martinique, le jury unique :

- Etablit un palmarès,
- Attribue des fleurs correspondant aux niveaux de fleurissement 1, 2 et 3. Seul le jury national est habilité à attribuer la 4ème fleur,
- Décerne des prix spéciaux.



HISTORIQUE DU CONCOURS EN MARTINIQUE

La 1^{ère} participation de la Martinique à ce concours remonte à 1997.

- **De 1997 à 2003**, l'ex-ARDTM avait reçu délégation pour son organisation.
- **De 2004 à 2006**, le Département prend la relève.
- **Depuis 2007**, le Comité Martiniquais du Tourisme, ayant initié une campagne de fleurissement en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Martinique, a été mandaté par le Conseil Régional et le Conseil Général pour conduire l'organisation du concours Villes et Villages Fleuris.

Pour mener à bien cette mission, le CMT bénéficie de l'implication et la disponibilité des membres du jury composé de représentants des deux collectivités, des Communautés d'Agglomération, d'institutions et de professionnels de l'aménagement paysager et du fleurissement.

10 communes ont déjà obtenu le label « Villes et Villages Fleuris ». Ce label sanctionne un environnement fleuri de grande qualité qui répond aux critères de sélection définis par le règlement national et adaptés par le jury à notre territoire.

LE CONCOURS 2015

En 2015, 15 communes se sont inscrites au concours, dont 2 nouvelles : le Carbet et le Lorrain. Les communes déjà labélisées sont inscrites d'office :

- Ajoupa-Bouillon 
- Anses d'Arlet 
- Carbet
- Case Pilote
- Fond Saint-Denis 
- Fort de France 
- Le Diamant 
- Le François 
- Le Lorrain
- Le Saint-Esprit 
- Rivière-Salée 
- Sainte-Marie 
- Schoelcher
- Trois-Ilets
- Vauclin 

* Nombre de fleurs déjà attribuées.



En raison de la sécheresse, 3 communes : Case-Pilote, Trois-Ilets et Vauclin ont déclaré ne pas être en mesure de participer au concours. Néanmoins, le jury a tenu à effectuer une visite non officielle de ces villes.

Le Comité Martiniquais du Tourisme se félicite de l'intérêt des communes pour ce concours qui crée une dynamique dans leur politique de fleurissement, facteur d'amélioration du cadre de vie, de l'accueil des visiteurs et d'attractivité pour notre destination.

L'attribution de prix aux communes s'effectue sur la base des éléments d'appréciation des critères et du dossier technique complété par les communes.

Après les visites des communes candidates en septembre et octobre, le jury a délibéré en octobre 2015. Trois catégories de prix sont attribuées :

- Les prix spéciaux,
- Le palmarès,
- Le label « Villes et Villages Fleuris ».

LES PRIX SPECIAUX

Les prix spéciaux visent à récompenser les communes où émergent des particularités remarquables au niveau du fleurissement :

▪ **Le François : Prix de la mise en valeur des entrées de bourg**

Cette commune a apporté un soin tout particulier à l'embellissement des entrées de bourg avec la plantation de nouvelles variétés de fleurs et l'extension des espaces fleuris.

▪ **Fort-de-France : Prix de la transmission du patrimoine végétal**

La Ville à un véritable projet de territoire et d'harmonie à l'échelle communale, intégrant la mise en place d'un chantier d'insertion et d'une pépinière mise à disposition des écoles de la commune.

▪ **Lorrain : Prix de la mise en valeur du projet de fleurissement**

Au Lorrain, le fleurissement s'intègre dans un projet global d'aménagement de la ville. Il est effectué dans le cadre d'un chantier d'insertion qui forme des jeunes. Nous rendons hommage au jeune Lorrainois, très passionné, qui s'était investi avec acharnement dans cette aventure d'embellissement de la ville et qui est décédé une semaine après le passage du jury.



- **Rivière-Salée** : Prix d'encouragement pour les efforts consentis notamment sur la végétalisation des espaces et l'entretien des sites.

LE PALMARES

Il s'agit des 5 villes les mieux notées par le jury, en fonction de la grille jointe en annexe. Le palmarès, établi par le jury, tient compte des efforts et de la progression des communes en termes de fleurissement et d'embellissement de leur territoire.

CLASSEMENT	VILLES
1 ^{er}	Sainte Marie
2 ^{ème}	Fonds Saint-Denis
3 ^{ème}	Ajoupa-Bouillon
4 ^{ème}	Saint-Esprit
5 ^{ème}	Anses d'Arlet

LE LABEL «VILLES FLEURIES »

Le label sanctionne un environnement fleuri de grande qualité et répondant aux critères de sélection. En 2015, la plupart des communes ont maintenu leur niveau. Une nouvelle a été labélisée.

➤ MAINTIEN DES FLEURS

9 communes déjà labélisées, n'ayant pas évolué dans leur démarche de fleurissement, conservent leur même niveau de fleurs :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diamant ▪ Fort-de-France ▪ François ▪ Rivière-Salée ▪ Schœlcher 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anses d'Arlet ▪ Fonds Saint-Denis ▪ Saint-Esprit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sainte-Marie

➤ ATTRIBUTION DE FLEURS

Une commune fait l'objet d'une nouvelle labellisation :

- **LABEL « DEUX FLEURS » : AJOUPA BOUILLON**



18 ans après l'obtention de sa 1^{ère} fleur (1998), la coquette commune d'Ajoupa Bouillon obtient sa 2^{ème} fleur. Avec une équipe motivée, elle s'est démarquée par ses efforts pour améliorer son fleurissement et se situe désormais à un niveau supérieur à celui des communes classées 1 fleur.

Prochainement, Il sera procédé à l'installation des panneaux signalétiques « VILLES FLEURIES » aux entrées de la commune.

▪ LE CAS DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

1^{ère} fleur en 1998
2^{ème} fleur en 2008
3^{ème} fleur en 2011

En 2013, la ville de Sainte-Marie, seule de notre île à avoir été labellisée 3 fleurs à ce jour, a été récompensée par un voyage de découverte de villes labellisées 2 à 4 fleurs de la région Rhône-Alpes, organisé par le CMT et le Centre National des Villes et Villages Fleuris.

Fortes des enseignements de cette visite et désireuses de dépasser le cap des 3 fleurs, les équipes de la ville ont redoublé d'effort en améliorant l'existant et en créant de nouveaux espaces de vie et de fleurissement.

Pour saluer ce travail, le jury a décidé de solliciter le Conseil National pour décerner à la Ville de Sainte-Marie, sa quatrième fleur.

En effet, l'attribution des fleurs par les régions se limitent à 3 fleurs. Prochainement, une commission technique du Conseil National des Villes et Villages Fleuris se déplacera pour apprécier la qualité du fleurissement de cette ville et décider si Sainte-Marie est apte à concourir pour être la 1^{ère} ville de Martinique à bénéficier du label « Quatre Fleur ».



- ANNEXES -

■ COMPOSITION DU JURY 2015

Madame Marie-Frantz TINOT Conseillère Générale, désignée par le Président de la Collectivité, a présidé le jury composé de représentants des organismes suivants :

- **Conseil Général** : *Mme Maryse MARIE-CLAIRE*
- **Conseil Régional** : *Mme Laure BORDET DURIEU*
- **Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi** : *M. José DELAUNAY BELLEVILLE*
- **Parc Naturel Régional de la Martinique** : *Mme Anaïs SALOMON et M. LABONNE*
- **Fédération Martiniquaise des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative** :
Mme Yvelise MONTOVERT
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** :
Mme Corinne PLANTIN
- **Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique** : *M. Michel DICANOT*
- **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique** :
Mme Anne-Laure PAVIUS
- **Communauté d'Agglomération du Nord de la Martinique (CAP NORD)** :
Mme Fabienne GROUGI
- **Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et Paysagistes** :
M. Pierre-Eric GAILLARD
- **Office National des Forêts** : *Mme Laure GEORGEON*
- **Chambre d'Agriculture de la Martinique** : *M. Emile ROSALIE*
- **Association des Producteurs Professionnels de Plantes, Fleurs et Feuillages de la Martinique** : *Abdoul DJIRE*
- **Office de l'Eau** : *Mme Aline POPULO*
- **Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles** :
Mme Célia DIEUDONNE
- **Club Presse Martinique** : *Mme Myriam MALMIN*

■ GRILLE DE NOTATION

DATE : _____ COMMUNE : _____

MEMBRE DU JURY : _____

1/ LA DEMARCHE DE VALORISATION	Inexistant	Intié	Réalisé	Conforté	Points
◆ Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
Connaissance et prise en compte des exigences du label				 / 5
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, social, économique, environnemental, etc.)				 / 5
◆ Stratégie d'aménagement paysager, de fleurissement et de gestion					
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion				 / 5
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement				 / 5
Présence du végétal toute l'année				 / 5
Pertinence de la gestion en fonction des lieux				 / 5
TOTAL 1				 / 30

2/ ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE	Inexistant	Intié	Réalisé	Conforté	Points
◆ Actions vers la population					
Information / Concertation / Animation / Promotion du label				 / 15
● Actions vers les touristes					
Information / Animation / Promotion du label				 / 5
● Actions vers les services municipaux					
Information / Concertation / Coproduction				 / 5
● Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public					
Information / Concertation / Coproduction				 / 5
TOTAL 2				 / 30

3/ PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT	Inexistant	Intié	Réalisé	Conforté	Points
◆ Arbres					
Diversité botanique				 / 3
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux				 / 3
Qualité d'entretien et mesures de protection				 / 2
Renouvellement				 / 2
◆ Pelouses, prairies, couvre-sols...					
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux				 / 5
Qualité d'entretien				 / 5
◆ Fleurissement, arbustes, plantes grimpantes					
Diversité botanique				 / 2
Pertinence des plantations (choix des variétés et des techniques) en fonction des lieux				 / 5
Créativité				 / 5
Harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volume)				 / 2
Qualité d'entretien et mesures de protection				 / 4
Renouvellement				 / 2
TOTAL 3				 / 40

■ GRILLE DE NOTATION



4/ GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC	Inexistant	Initié	Réalisé	Conforté	Points
◆ Actions en faveur de la biodiversité					
Connaissance et inventaire				/ 3
Protection				/ 3
Amélioration				/ 2
Sensibilisation				/ 2
◆ Actions en faveur des ressources naturelles					
Sol (connaissance, protection, valorisation)				/ 2
Eau (origine et économie de la ressource)				/ 2
Intrants (réduction des produits de synthèse et solutions alternatives)				/ 2
Déchets verts (limitation et valorisation)				/ 2
Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)				/ 2
◆ Actions en faveur de la qualité de l'espace public					
Maîtrise de la publicité et des enseignes				/ 5
Rénovation et entretien des façades				/ 2
Effacement des réseaux				/ 2
Intégration du mobilier urbain (toilettes publiques, abribus, etc.)				/ 3
Qualité de la voirie et des circulations				/ 3
Propreté (dépôts sauvages, carcasses, poubelles, rivières, etc.)				/ 5
TOTAL 4				/ 40

5/ ANALYSE PAR ESPACE	Inexistant	Initié	Réalisé	Conforté	Points
◆ Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion					
Entrées de commune				/ 10
Centre de commune				/ 10
Quartiers d'habitation				/ 10
● Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion					
CR Parcs et jardins				/ 1
IT Jardins et vocation sociale et pédagogique				/ 1
ER Abords d'établissements publics				/ 1
ES Cimetières				/ 1
SP Espaces sportifs				/ 1
EC Zones d'activité				/ 1
IF Espaces naturels				/ 1
Q Maillages et coulées vertes				/ 1
UE Infrastructures de déplacement				/ 1
S Autre espace				/ 1
TOTAL 5				/ 40

6/ LA VISITE DU JURY	Inexistant	Initié	Réalisé	Conforté	Points
Présence d'un binôme élu et technicien				/ 5
Organisation de la visite				/ 10
Pertinence du circuit				/ 5